



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

QUARTIERS

PARC DU CHATEAU

GARE

PORT 1^{ER}



**JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2022
À 19H**



**HÔTEL DE VILLE
75, rue Pierre-Marin**



POUR VENIR À VOTRE RENCONTRE, SE SONT MOBILISÉS :

Marième Gadio : Adjointe au Maire déléguée à l'emploi, à l'insertion et aux quartiers Concorde, Croix-Blanche, Parc du Château et Port-Premier

René Réal : Conseiller municipal délégué au cadre de vie et à la propreté

Florian Gourmelon : Conseiller municipal délégué à l'embellissement et à la cause animale

et les services administratifs de la Mairie

Participants : 30 habitant(e)s

Début de séance : 19h - **Fin de séance** : 22h

INTERVENTION DE MARIÈME GADIO



Mme Marième Gadio, Maire adjointe aux quartiers du Concorde, Croix-Blanche, Parc du château et Port-Premier, ainsi que de nombreux élus et responsables des services municipaux sont venus à votre rencontre dans votre quartier.

Dans son introduction, l'élue a fait part de son plaisir de retrouver les habitant(e)s et rappelle l'importance qu'elle accorde à échanger avec les habitant(e)s dans le cadre du conseil de quartier. Ce temps d'échange riche et constructif est consacré à la réflexion collective dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de votre quartier et d'aborder également la majorité des sujets qui vous préoccupent au quotidien.

Mme Gadio remercie l'ensemble des services municipaux présents qui œuvrent pour le quartier et annonce l'ordre du jour :

1. Projets en cours et en perspectives
2. Agenda évènementiel, culturel et sportif de la saison
3. Débat - Questions/réponses

PRÉSENTATION DES PROJETS

L'équipe municipale concacre ses forces à faire de Vigneux-sur-Seine, une ville innovante et durable, une ville où l'égalité s'exprime avec vigueur, une ville qui a fait sienne la notion de vivre ensemble. « Innovante, Durable, Egalité » sont donc logiquement les points cardinaux qui guident l'action de la Municipalité.

■■■ PROJETS EN COURS

RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE : RENOVER EN PRÉSERVANT NOTRE HISTOIRE ET NOTRE ENVIRONNEMENT



■ OBJECTIFS ET ENJEUX DE CETTE RÉNOVATION

- Rénover notre patrimoine en préservant son histoire
- Prioriser la sobriété et la modernité et répondre aux exigences environnementales
- S'adapter aux besoins des usagers et embellir le cadre de vie

■ CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Début des travaux : octobre 2022

■ COÛT ESTIMÉ

1 427 000 € financé par la Ville

AMÉNAGEMENT DU PÔLE GARE : REQUALIFICATION EN PÔLE MULTIMODAL



■ TRAVAUX PRÉVUS

- Changement des rails sur plus de 7 km,
- Mise en accessibilité de la gare,
- Restructuration de la gare routière,
- Création d'un nouveau parvis,
- Aménagement du parking relais avec IDF-Mobilités ,
- Stationnement pour toutes les mobilités (Véligo-vélo, deux-roues motorisés, modes alternatifs...).

■ OBJECTIF

- Améliorer le confort, la sécurité et la qualité de vie des usagers et des habitants pour davantage de ponctualité et moins de nuisance sonore

COÛTS

Phase 1 et 2 : 34.7 M € / Phase 3 : 7 266 360 M € financés par la Ville, la Région IDF, IDF-Mobilités.

■■■ PROJETS EN PERSPECTIVES

UNE SALLE AU STYLE ARCHITECTURAL À LA HAUTEUR DES ÉVÉNEMENTS



- Construction d'une **salle des mariages, du Conseil municipal** et **des expositions** au sein d'un environnement préservé dans le Parc du Gros-Buisson dans le prolongement du Château des Acacias.

■ OBJECTIF

- Offrir un cadre adapté aux mariages et aux cérémonies et à la vie démocratique.

COÛT ESTIMÉ

838 000 €

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU LAC MONTALBOT : NÉCESSITÉ D'AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

■ OBJECTIF

- Une démarche de reconquête de la biodiversité entre la Ville et la Seine,
- Un environnement préservant les habitats fonctionnels de la faune et la flore,
- Reconnexion du lac avec la ville et les espaces naturels environnant la Seine.

■ CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Décembre 2022 à Juillet 2023

TRANSFORMATION DE LA TOUR 27 EN TOUR ARCHITECTURALE



■ OBJECTIFS

- Requalification du quartier visant à introduire plus de mixité urbaine et sociale
- 120 logements en accession à la propriété et des services résidentiels

PLACE DU 8 MAI 1945 : UN QUARTIER EN VOIE DE MUTATION POUR OFFRIR À SES HABITANTS UN LIEU DE CENTRALITÉ ET SÉCURISÉ AVEC DES ESPACES PUBLICS, SERVICES PUBLICS ET COMMERCIAUX RENOUVELÉS

■ OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie en repensant les espaces publics avec une place paysagère et animée,
- Favoriser la mixité sociale avec une offre de logements neufs en accession à la propriété,
- Redynamiser l'attractivité commerciale avec de nouveaux commerces et un nouveau marché,
- Créer 1 centre culturel, 1 pôle santé, 1 foyer Ambroise Croizat reconstitué, 1 PMI protection maternelle et infantile agrandie, 400 m² de commerces, 1 offre de stationnement repensée,
- Créer un équipement culturel polyvalent pour un service public de qualité.

Les habitants et les commerçants ont été consultés, les résultats ont été analysés. Or, il a été constaté que les avis restent très partagés sur l'avenir de la halle. C'est pourquoi, la municipalité se positionnera prochainement sur l'avenir de cette place qui est au cœur de ses préoccupations.

■ OBJECTIFS

- Redynamiser la place et ses commerces de proximité
- Améliorer le stationnement
- Réfection de la voirie
- Accroître l'attractivité
- Sécuriser les circulations
- Accessibilité PMR

DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

■■■ PROJETS À VENIR ET EN PERSPECTIVES

Extension de la salle des mariages : quelle sera la superficie de cette salle ?

Elle sera de 240m² environ.

Réhabilitation de la Gare : un habitant fait part des dysfonctionnements et des retards à répétition de la ligne du RER D.

Le projet d'aménagement de la gare inclut les changements de rail. Ces travaux vont contribuer à optimiser les flux de circulation, donc à gagner en temps et en efficacité, à réduire les pannes et accidents, à résoudre les divers dysfonctionnements causés par le matériel vétuste et les intempéries. Ce chantier a pour vocation de réduire considérablement les nuisances sonores pour les riverains, à améliorer la régularité ferroviaire et ainsi réduire les risques de panne.

Tour 27 : Où en est le projet car on constate que la boutique de vente est fermée depuis quelques mois ?

Le projet est toujours d'actualité. Il a pris du retard suite à la crise sanitaire mais la commercialisation est relancée. Le bureau de vente a été rénové et réouvert depuis octobre dernier.

Quant aux travaux, ils débiteront dès la fin des commercialisations. Je rappelle que le désamiantage a été réalisé. Nous vous tiendrons informé de l'avancée de chaque étape du projet.

Je précise que le projet de la tour 27 restera à l'identique et une réflexion approfondie est en cours avec le promoteur immobilier : les logements sont uniquement en accession à la propriété avec des services municipaux de 250 à 300 m² et des services résidentiels au RDC.

Notre objectif est de développer davantage les services à

la population par l'installation en outre d'un centre administratif et dynamiser l'offre commerciale.

Place Anatole France : Quels sont les grandes idées qui ressortent de cette analyse ?

Après une concertation avec la population, les résultats de l'enquête mettent en exergue des avis partagés sur l'avenir de la halle du marché : 50% souhaitent son maintien et 50% souhaitent sa disparition et sont plutôt favorables à un autre type d'aménagement. Des réflexions avec l'équipe municipale sont en cours pour se positionner sur son avenir et proposer un projet de qualité qui répondra aux besoins de l'ensemble de la population.

Pourquoi n'est-il pas proposé de créer un marché unique à la place du 14 juillet et supprimer les deux marchés ?

Le devenir de la halle sur la place Anatole France sera étudié en concertation avec la population.

En ce qui concerne la halle située aux "Briques Rouges", on constate depuis des années un marché vieillissant en perte de vitesse avec une offre pas assez large pour toute la population.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine interrégionale de la Place du 8 mai 1945, il est prévu la démolition de cette halle. Une réflexion est menée avec Grand Paris Sud Aménagement pour réaliser un marché ouvert à tous les Vigneusiens. Nous envisageons de l'implanter à proximité de l'ancienne CPAM. Un lieu emblématique où le taux de fréquentation et de passage est relativement élevé.

Il semble pertinent de créer une entrée de ville à cet emplacement. L'accès sera donc plus important et plus ouvert à tous les quartiers de la ville dont la zone pavillonnaire. Cette halle avec de nombreux commerces autour participera à la redynamisation d'un cœur de ville. Ce marché représente la vitrine de la ville, il se doit d'être plus attractif avec une offre plus élargie.

■■■ CADRE DE VIE

Secteur Gare : un habitant soulève de nombreuses questions liées à la propreté urbaine et à la sécurité : absence de conteneur à poubelle pour certains commerces, recrudescence de nuisances causées par les dépôts de déchets sur la voie publique ou dans les conteneurs collectifs, heures d'entrée et de sortie de poubelles non respectées.... Il déplore que le service urbanisme, lors de



l'instructions des permis de construire, ne mentionne pas l'obligation de s'acquitter d'un local spécifique pour les poubelles et regrette que la police municipale ne verbalise pas davantage ces incivilités.

Au-delà des nuisances visuelles et olfactives pour le voisinage, nous sommes conscients que l'abandon d'un sac poubelle ou une poubelle extérieure qui traîne dehors a des conséquences directes sur la qualité de vie des personnes (dégradation du cadre de vie, de l'environnement,...). L'irrespect et les mauvais comportements font donc l'objet d'une répression accrue. Par ailleurs, les contrôles de la police municipale ont été intensifiés notamment dès l'arrivée de ces nouveaux commerces.

Cette zone fait l'objet d'une surveillance accrue en particulier aux heures de pointe entre 17h et 19h, période propice aux infractions.

Le participant répond que l'intervention de la police municipale dans cette tranche horaire est seulement motivée par la volonté de verbaliser les personnes se garant en double file. Il estime que ce stationnement ne constitue pas de nuisance. Pourquoi la Police Municipale ne verbalise pas plutôt les commerces qui ne respectent pas les règles de collecte de déchets ?

Madame Gadio rappelle que la police municipale verbalise et contrôle régulièrement ce secteur et qu'elle a été saisie de cette problématique.

Elle évoque la visite des élus, des services techniques et de la police municipale sur le secteur le 8 novembre dernier. Elle a rencontré ce même jour les commerces concernés. Ainsi, elle a pu relever les différentes difficultés et assure qu'une rencontre sera organisée prochainement, associant toutes les parties prenantes afin d'apporter des réponses pertinentes. Elle assure que les riverains seront tenus informés de l'avancée de ce dossier.

L'élue au cadre de vie précise que cette problématique est connue des élus. Ces derniers ont pu explorer toute la zone. C'est une réflexion qui doit être abordée dans sa globalité (conteneurs, corbeilles de rues, nettoyage, collecte des déchets, sécurité...). Par ailleurs, il annonce que la ville va reprendre le marché de la propreté urbaine avec l'entreprise Nicollin qui inclura le nettoyage des rues et les corbeilles de rue. La collecte des déchets quant à elle reste toujours de la compétence de la communauté d'agglomération.

Un participant demande si cette prestation sera reprise en régie ?

Cette prestation est assurée par la société Nicollin dont la communauté d'agglomération a la gestion. Nous avons décidé de récupérer le marché dès janvier 2023. Un nouveau marché sera lancé en 2024 avec un cahier des charges répondant précisément à nos besoins en propreté.

Sur les anciennes publications municipales, il a été présenté la mutualisation du ramassage des collectes comme une opportunité économique. Pourquoi ce changement aujourd'hui ? Est-ce que cette prestation sera financée par la Commune ?

L'élue précise que la ville reprend uniquement le nettoyage

des rues, cela ne concerne pas les ramassages des ordures ménagères qui reste une compétence de la Communauté d'Agglomération.

Ce transfert garantira-il une meilleure qualité de travail d'autant plus que vous conservez la même entreprise ?

Madame Gadio rappelle que le nettoyage des rues était pour partie une compétence de la Communauté d'Agglomération. Le marché, dans le cadre d'un appel d'offre, avait été attribué à la société Nicollin, en charge du nettoyage des rues de la ville.

Les contrôles des prestations nécessitent de déployer d'importants moyens humains et financiers ce que la Communauté d'Agglomération n'a pas. Les contrôles restent donc difficiles. Après de nombreuses vérifications, nous avons identifié des dysfonctionnements de la part de ce prestataire. En effet, malgré que les prestations étaient payées, le service n'était pas ou partiellement réalisé.

Pendant un an, le marché sera repris à l'identique, en conservant le même prestataire. La gestion directe de ce marché permettra à la ville d'assurer elle-même les contrôles et garantir l'exécution de la prestation. Des discussions ont déjà eu lieu avec la société Nicollin afin de réajuster dès à présent certaines interventions selon les besoins réelles de chaque quartier et de mettre en place un contrôle qualité de nettoyage en partenariat avec notre service cadre de vie. Suite à cet échange, nous avons pu constater d'ores et déjà quelques améliorations.

Un habitant demande si elle engendrera des dépenses supplémentaires à la commune. Sera-t-il plus judicieux de la réaliser en régie ?

Il n'y a aucun impact financier sur les dépenses de la ville car c'est un transfert de compétences de la CA à la Ville. Il faut savoir que le transfert de compétence entraîne systématiquement le transfert des moyens nécessaires (financiers et humains) à leur mise en œuvre. Le budget de la ville alloué à cette mission lui sera donc réattribué.

Cette prestation ne peut se faire en régie car elle constitue un investissement conséquent et onéreux. L'achat de matériels de nettoyage professionnel comme par exemple les balayeuses de rue et leur maintenance restent une charge beaucoup trop importante qui impactera fortement le budget de la ville.

Afin de maintenir un espace public toujours propre, et accompagner la société Nicollin, nous avons une équipe de dix agents de propreté qui procède quotidiennement au vidage des corbeilles de rue et éviter les débordements qui "obligent" les usagers à mettre leurs déchets autour des corbeilles. Récupérer totalement ce marché de propreté en régie est une option qui ne peut être envisagée au vu des importants moyens humains et financier à déployer.

Sera-t-il possible d'installer des corbeilles de rue à l'entrée de la rue Maréchal Ney et rue W. Rousseau ?

Actuellement, nous n'avons pas de plan des corbeilles de rue dans la ville. Dans les prochaines semaines, nous allons mobiliser des équipes de bénévoles pour arpenter

les rues de chaque quartier et recenser le nombre et les rues où sont implantées les poubelles. Sur la base de ce diagnostic, un plan de propreté sera établi dès cette année. Nous avons malheureusement constaté une incohérence du nombre de poubelles selon les besoins de certaines rues et certains quartiers.

Secteur Gare : Un habitant signale que le société Nicollin ne nettoie ni les petites rues adjacentes ni les devants des immeubles.

C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à reprendre



cette prestation pour réaliser nous-même les contrôles.

Rue Parmentier : un habitant soulève le manque d'entretien de cette voie par la ville et regrette qu'aucune disposition n'ait été prise malgré plusieurs revendications.



La ville n'a pas les compétences pour intervenir sur un domaine privé. Cette voie est privée et son entretien est donc à la charge du bailleur. A l'origine, ce terrain appartenait à un promoteur qui l'a revendu. Cette voie n'a pas été rétrocédée au bailleur par le propriétaire et à ce jour, elle n'appartient ni à la ville ni au bailleur mais uniquement au promoteur immobilier.

Un autre projet immobilier était initialement prévu et cette voie devait se poursuivre dans le nouveau programme. Cette voie nouvelle devait par la suite déboucher sur le rond-point donnant accès à la rue Pierre-Marin. Or, ce programme a été suspendu par le Préfet et la Ville, le contentieux est toujours en cours concernant ce permis de construire.

Dans le cas où ce projet aurait abouti, il est envisagé de raccorder et de prolonger cette voie ; qui débouchera à terme sur une voie ouverte à la circulation publique. Il était

certainement prévu une rétrocession de cette rue sur le domaine public mais le propriétaire a suspendu les travaux du fait du contentieux.

Les habitants sont-ils contraints de vivre avec une rue sale, avec des stationnements anarchiques qui bloquent l'accès aux pompiers car ni le bailleur ni la ville veut agir ?

Nous intervenons tous les jours sur cette rue et des enlèvements et verbalisations sont systématiquement opérés. Réponse de l'urbanisme : C'est au bailleur d'effectuer les démarches nécessaires pour se rapprocher du propriétaire et obtenir la rétrocession de la voie. Cette voie dessert les immeubles du bailleur et aucune autorisation de constructions n'aurait été acceptée si celle-ci n'était pas destinée à la circulation. Pour rappel, il est interdit de construire dans un terrain enclavé, une voirie est impérative.

En ce qui concerne la propreté, la ville intervient une fois tous les 15 jours à la demande de Monsieur le Maire ; même si nous n'avons pas l'obligation légale de le faire.

Qui a délivré le permis de construire ?

C'est la ville qui a autorisé cette construction car lors de l'instruction du projet celui-ci était conforme à la réglementation. Le permis de construire a été délivré en outre parce qu'une voie publique était prévue.

La ville a donc sa part de responsabilité ?

Il est important de préciser que cette voie sert à son programme immobilier car elle donne un accès aux immeubles et aux stationnements. La responsabilité incombe donc au propriétaire. Les voies se terminent en impasse, il n'y a pas de raquette de retournement pour les secours, pour les collectes d'ordures. Cette voie existe uniquement pour desservir vos immeubles.

Nous allons prendre attache avec le bailleur pour lui demander de se mettre en relation avec le syndic et représentants des copropriétaires et de régulariser la situation dans les meilleurs délais. Il se doit d'assumer cette voie et d'en assurer son entretien.

La rue est obstruée par des stationnements, qui est juridiquement responsable en cas d'incidents ?

Si les véhicules sont stationnés sur la voie qui appartient au propriétaire privé, ce sera sa responsabilité.

S'ils sont à cheval sur la voie du bailleur et celle du promoteur, c'est une responsabilité partagée. Puis, il faut savoir que dans le cas où les pompiers interviennent, les véhicules sont enlevés avec la participation de la police municipale.

Dans la majorité des cas, ces incivilités proviennent des résidents eux-mêmes, car ils refusent de payer des places de parking. Avant les verbalisations, nous avons mené en amont une campagne de prévention notamment par du papillonage. Malgré les verbalisations et les mises en fourrières, nous n'avons constaté malheureusement aucune amélioration.

Accès Port aux Cerises du parvis des droits de l'homme : Face à de nombreuses incivilités (jets de déchets...), une habitante propose de sensibiliser davantage la population

sur les questions liées à la propreté via des campagnes de communication. Elle demande s'il est possible d'implanter une corbeille de rue à proximité de l'entrée ?



Le service technique se rendra sur le site et étudiera la faisabilité de cette demande. Une demande sera faite auprès du service communication pour déployer de nouvelles campagnes de communication dédiées à la propreté de l'espace public.

Pourquoi vous n'utilisez pas Google Maps pour recenser les poubelles ?

Le niveau de précision de cette source ne permet pas de voir toutes les poubelles. De plus, cet outil n'est pas forcément à jour et cette démarche nécessite beaucoup de temps. Nous pourrions réfléchir éventuellement à l'utiliser en complément.

Rue Molière : Pouvons-nous avoir des informations plus précises sur ce futur aménagement qui a été annoncé dans le journal municipal ? Il évoque de nouveau la problématique des locaux de poubelles des commerces. Si une réunion est organisée, il souhaite être informé des points qui y seront abordés.

Sur la question liée au conteneur de poubelle, Madame Gadio rappelle que cette réunion aura pour objet d'identifier les problèmes et les besoins et mettre en place un plan d'action efficient. L'élu délégué au développement économique contactera les commerçants des alentours pour convenir de la date de la rencontre. Le 8 novembre dernier, nous avons avec les élus et la police municipale menés des investigations et relevé les dysfonctionnements. Ce travail de terrain réalisé par les élus illustre bien la volonté municipale de s'engager pour la qualité du cadre de vie et à lutter contre les atteintes à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.

Pour répondre à la question sur les travaux d'aménagement de la rue Molière, ce projet prend effectivement du temps. Le bureau d'étude travaille actuellement sur le diagnostic en vue de réaliser une réhabilitation complète et il doit être étudié dans sa globalité (aménagement, sens de circulation, éclairage, stationnement...). Le chantier a été chiffré et vérifié en termes de faisabilité.

Aujourd'hui, pour demain, la ville doit offrir des perspectives durables, pour cela, elle s'engage, en écrivant ce projet, à développer et à faciliter les modes doux de déplacement, à faire cohabiter tous les usages (piétons, véhicules, bus) et à garantir la sécurité.

Ce projet répondra principalement aux problématiques de stationnement actuelles. Le parking de la gare va être totalement réaménagé en incluant un local chauffeur et un dépose minute gratuit de 15mn situé derrière la gare. Notre objectif, avec IDF Mobilité, est de mettre en place un parking relais, dont l'usage sera en priorité dédié aux utilisateurs des transports en commun, via leur pass navigo.

Bien entendu, vous serez informé de l'avancée de chaque étape de ce projet.

Parking de la gare : De nombreux emplacements sont occupés par des véhicules provenant des villes limitrophes, pourquoi le parking de la gare n'est-il pas payant aux personnes extérieures à la commune et gratuit aux vignesiens comme la ville de Montgeron ?

En 2018, le projet de mise en place d'horodateur n'a pas été validé par la nouvelle municipalité, c'est un choix politique. Le Maire considère qu'il est injuste de faire payer le stationnement dans l'état actuel.

Le secteur de la gare souffre aujourd'hui de dysfonctionnements, notamment en terme de flux et de sécurité, il était donc important de repenser son aménagement et son fonctionnement pour améliorer la qualité de service des voyageurs.

Le projet est organisé selon deux composantes :

- Le changement de rail et la mise en accessibilité de la gare ferroviaire, chantier entièrement assuré par la SNCF ;
- L'amélioration de l'intermodalité et de la qualité de service contribuant à la constitution d'un véritable pôle d'échanges. Elle sera également dédiée à la requalification des espaces publics du parvis de la gare avec une circulation piétonne et un stationnement optimisé.

En complément de ce projet, les rues adjacentes y compris la rue Molière feront l'objet d'un réaménagement de qualité. L'étude est en cours mais il est d'ores et déjà prévu un éclairage LED et une circulation douce.

Enfin, en ce qui concerne la tarification des places de parking, il ne peut être appliqué que des abonnements de stationnement à tarif présentiel, votre proposition est juridiquement inapplicable.

■■■ SÉCURITÉ

Rue Molière/Rue Marechal Ney : Elle déplore les nombreuses incivilités : stationnements gênants sur la chaussées et les bateaux, insuffisance de place de stationnement, dégradations volontaires des véhicules. Elle demande à la police municipale d'intensifier les verbalisations.

L'intervention de la police municipale a été renforcée sur ce secteur. Un plan de circulation sera revu dans toute la ville.

Pourquoi on ne revient pas sur le dispositif de "zone bleue" qui était efficace ?

Le travail doit être fait étape par étape, nous allons en premier lieu revoir le plan de circulation et continuer avec le stationnement unilatéral que les riverains connaissent parfaitement.

Rue Denis Papin : Une habitante, nouvellement arrivée dans la ville, souhaite connaître les horaires d'ouverture de la police municipale et le nombre d'effectifs. Est-ce que la police pourrait intensifier leurs passages. Nous avons constaté un attroupement de jeunes consommant de la drogue et nous craignons une amplification de ce phénomène.

Madame Gadio lui souhaite la bienvenue et la remercie de sa participation à son premier conseil de quartier et donne la parole à la responsable de la Police Municipale.

Avant tout, elle tenait à soulever le problème de sous effectifs que rencontre de nombreuses collectivités. A Vigneux, nous avons 9 agents de la Police Municipale et 3 ASVP. Nous intervenons dans les points écoles, les quartiers, les festivités de la Ville du lundi au dimanche. En moyenne, deux agents par jour sont déployés dans l'ensemble de la commune, ils travaillent de 8h à 20h y compris le samedi. À partir de 20h, c'est la police nationale qui prend le relais. Nous rencontrons une fois par semaine le commandant de la police nationale pour échanger les informations.

Pour répondre à votre question, de nombreux habitants nous ont signalé des individus qui dormaient dans des véhicules et nous avons procédé aux enlèvements de ces voitures dortoirs. Il est important de préciser que la procédure d'enlèvement est complexe car elle nécessite au préalable une identification du propriétaire si ce dernier habite à proximité ou s'il s'agit juste d'un stationnement abusif. Pour prévenir ce type de situation, la police municipale procède régulièrement aux enlèvements de véhicule épave.

Elle signale également la présence de camionnettes et de véhicules qui arrivent vers 17h et repartent vers 22h/23h et s'inquiète du risque d'implantation à terme d'un point de deal si rien n'est fait.

Lors de notre rencontre hebdomadaire, nous signalerons ces faits au commandant de la police nationale.

Une participante demande si ces jeunes sont pris en charge pour ce problème de stupéfiant.

Nous ne sommes pas autorisés à procéder à des contrôles et des fouilles de ces jeunes, cela relève des missions de la police nationale. De notre côté, on se charge de faire remonter ces informations.

Pour prévenir la délinquance, la Ville s'est dotée d'un outil efficient : le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui a pour mission de développer un travail partenarial avec les acteurs locaux, associatifs, éducatifs, pour favoriser le partage d'informations, optimiser la coordination entre la police municipale et nationale.

Un habitant sollicite le déploiement de vidéosurveillance qui juge comme le seul outil dissuasif aux infractions.

C'est un projet en cours.

En face rue Pierre Marin/Immeuble France Pierre : Un participant évoque l'état des trottoirs qu'il juge pollués par les dépôts de déchets autour des conteneurs semi enterrés. Il a remarqué le passage régulier des équipes d'entretien mais regrette que la ville prenne à sa charge les

coûts. Pourquoi aucune action n'a été prise pour régulariser cette situation ?

Dans un souci de maintenir notre ville propre et éviter d'éventuels nuisances, nos agents de propreté interviennent chaque matin sur ce site.

C'est une solution intermédiaire car dès la fin des travaux de ces immeubles, les bornes semi enterrées seront retirées. Chaque propriétaire se devra d'aménager un local à poubelles.

Un habitant alerte des effritements sur l'immeuble situé en face de la gare. Il souligne que la responsabilité de la commune peut être remise en cause

Le directeur juridique souligne que ce n'est pas de la responsabilité de la commune. La situation juridique a déjà été expliquée à cet habitant. Il n'y a jamais eu de découpage cadastral fait convenablement après la réception du chantier. Il y a un local EDF au sous-sol qui n'a pas d'existence légale ce qui pose un sérieux problème. Bien évidemment, nous n'avons eu aucune réponses de la part du concessionnaire. Il existe donc des fissures dans un local qui n'a pas d'existence légale. Il regrette qu'aucune régularisation foncière n'a été faite dans tout le périmètre.

Parvis du Dulcie September : Est-il possible de créer une zone de rencontre avec une circulation des véhicules limité à 20 km ?

Madame Gadio rappelle que la création de ce type d'aménagement nécessite de répondre à toutes les problématiques : stationnements des véhicules sur les chaussées, les sorties et entrées de bacs à ordures, la circulation et la sécurité des piétons. C'est un dispositif ambitieux qui doit être réglementé pour assurer une cohabitation entre tous les usagers.

Votre proposition nécessite une concertation avec tous les habitants de ce secteur. Une réunion avec les riverains sera prochainement programmée et à l'issue de la consultation, nous étudierons la faisabilité.

L'élue remercie les habitants de leur participation et les invitent à échanger autour d'un verre de l'amitié.



PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER



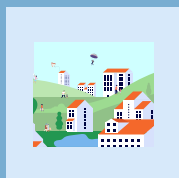
MERCREDI 24 MAI DE 19H À 20H30



SALLE DES MARIAGES - HÔTEL DE VILLE

Contact : 01 69 83 56 21 / democratieparticipative@vigneux91.fr

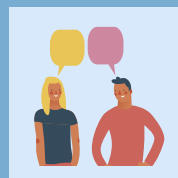
Les atouts
des conseils
de quartier



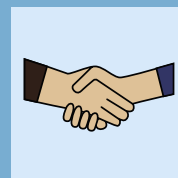
Associer les habitants
dans le devenir de
leur quartier



Améliorer la
qualité de l'activité
publique



Écouter, suggérer
et dialoguer
ensemble



Renforcer
la cohésion
sociale